



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vaccinations

Question écrite n° 83195

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le vaccin BCG. À partir du mois de janvier 2006, le vaccin contre la tuberculose devrait se pratiquer uniquement par injection intradermique. Or ce geste est beaucoup plus difficile à faire chez les nouveaux-nés, pour qui le BCG est obligatoire à l'entrée en collectivité, et bon nombre de médecins n'ont pas eu le temps de se former. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de permettre aux médecins de pratiquer le BCG par multipuncture au moins chez les très jeunes enfants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83195

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 451